



Infor Anael Paie Ws

Garantie minimale de points

Analyse et paramètres

© Copyright 2011 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Infor Anael Paie Ws V2R6

Auteur : P. Grillet

Date de publication : August 28, 2012

Code document : PARA- 02

Table des matières

A propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Sigles	6
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Analyse et principes	7
Nécessité de la G.M.P. (Garantie minimale de points)	7
Calcul mensuel et régularisation progressive	7
Algorithme.....	7
Chapitre 2 Paramètres.....	9
Compteurs fichiers nécessaires	9
Zones mémoires nécessaires	9
Zones mémoires à initialiser en début de plan	9
Zones mémoires existantes reprises pour le calcul de la GMP	9
Rubriques nécessaires	10
Récupération de l'antériorité	10
CALCUL	12
Stockage des bases	15

A propos de ce manuel

Analyse et explication des paramètres nécessaires à la mise en place de la garantie minimale de point (GMP) pour les caisses de retraite dans le plan des rubriques d'ANAEL RH Paie V2R31M00.

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs de Infor Anael Paie Ws

Périmètre du document

Ce document est applicable pour la version Anael RH Paie V2R31M00.

Population salariale concernée

Tous les salariés ou dirigeants affiliés à un **régime de retraite Cadres** et percevant une rémunération soumise à cotisations.

Pré-requis

Aucun

Sigles

Terme	Désignation
ETD	Etude préalable
ACF	Analyse Conception Fonctionnelle
ACO	Analyse Conception Organique
DOC	Documentation
SUP	Support
PAQ	Plan d'assurance Qualité
SPE	Spécifique client
GMP	Garantie minimale de points

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	07/01/2003	PGR	Création document
2.0	30/01/2003	PGR	Modification pour paie de type Tp et Btp
3.0	Août 2012	I. Mary	Application du modèle Infor

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : <http://www.inforxtreme.com/>.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Nécessité de la G.M.P. (Garantie minimale de points)

En principe un cadre n'acquiert de point de retraite que si le montant de sa rémunération permet de dégager une tranche B de cotisation. D'où une difficulté pour les cadres les moins rémunérés (en dessous du plafond de sécurité sociale ou légèrement au dessus) :

la tranche B peut être insuffisante, voire inexistante.

La garantie minimale de points (GMP) permet de pallier cette difficulté en garantissant l'acquisition d'un minimum de points de retraite par an.

Calcul mensuel et régularisation progressive

Le choix d'un calcul mensuel progressif avec régularisation le cas échéant a été choisi.

Un calcul annuel en fin d'exercice pourrait être également envisagé mais avec l'inconvénient d'engendrer d'éventuelle régularisation « conséquence » sur la dernière paie de l'exercice.

Algorithme

Plafond GMP du Mois = Fixé par l'organisme de retraite

GMP différentiel du mois = Assiette de calcul de la GMP

A = Cumul des base non plafonnée de la cotisation retraite (M+M-1)

P = Plaf. GMP (Plaf. du mois recalculé en cumul)

A noter que P est surtout = $(\text{Plaf. GMP du Mois} * 30^{\text{ème de présence cumulé M+M-1}}) / 30$

En effet cela permet de tenir compte d'un éventuel relèvement de plafond en cours d'année avec effet rétroactif.

P = Plafond TA (M+M-1)

GMP = Cumul GMP M-1

Si (A > P)

GMP différentiel du mois = - GMP

Sinon

Si (A < p)

GMP différentiel du mois = P - p - GMP

Sinon

GMP différentiel du mois = P - A - GMP

Compteurs fichiers nécessaires

COMPTEURS CUMULES A CREER (outils/dictionnaires/cumul de la paie)

- Trentièmes de présence (à réserver pour la GMP)
- Brut retraite
- Plafond Tr A retraite
- GMP différentiel

Zones mémoires nécessaires

Zones mémoires à initialiser en début de plan

- Trentièmes de présence cumul à M
- Plafond mensuel GMP
- Plafond GMP cumul à M
- Brut retraite cumul à M
- Plafond Tr A cumul à M
- GMP cumul à M-1
- GMP différentiel du mois

Zones mémoires existantes reprises pour le calcul de la GMP

- Plafond Retraite TrA
- Brut retraite

Rubriques nécessaires

Récupération de l'antériorité

L'ordre de ces rubriques, n'a que peu d'importance. Mais, évidemment, elles doivent être positionnées en amont du calcul de la GMP (généralement, en haut de plan de rubrique).

Rubrique : Plafond de GMP

Déclenchement Contrats + profils (Cadre)

Mode de calcul Montant Sal = Facteur A

Facteur A Constante n°1 – Valeur 2 695,75

Ventilation 1 Ecrasement – Montant Sal. – Zone Mémoire : Plafond mensuel GMP

Note : Cette rubrique stocke la valeur du plafond de GMP.

Attention : Ce plafond doit être éventuellement abattu en cas de salarié à temps partiel. Mais, elle **ne doit pas** être proratisée en cas d'entré/sortie du salarié (La proratisation sera faite au moment du calcul de la GMP).

Rappel Btp/Tp : Lors de prises de congés, ce plafond **ne doit pas** être proratisé dans le cas où une caisse des congés est concernée.

Rubrique : Trentièmes de présence cumul à M

Déclenchement Contrats + profils (Cadre)

Mode de calcul Facteur A + facteur B

Facteur A Trentièmes de présence

Facteur B Dictionnaire – Cumul de la paie - Zone fichier « Trentièmes de présence »

Ventilation 1 Ecrasement- Montant Sal.- Zone Mémoire : Trentièmes de présence cumul à M

Note : Cette rubrique est assez spécifique au calcul de la GMP. Elle permet de calculer un nombre de trentièmes de présence depuis le début d'exercice ou depuis que le salarié est passé Cadre.

On profite de cette rubrique pour stocker le résultat dans le fichier des cumuls (ventilation 1).

La nécessité de cette rubrique s'explique par le besoin de permettre la rétroactivité sur l'ensemble

de l'exercice de paie.

Rappel Btp/Tp : Le trentième de présence, lors de prises de congés, **peut être proratisé** dans le cas où une caisse des congés est concernée.

Rubrique : Cumul de GMP à M-1

Déclenchement Contrats + profils (Cadre)

Mode de calcul Montant salarial = Facteur A

Facteur A Dictionnaire –Cumul de la paie -Zone fichier : GMP différentiel

Ventilations 1 Ecrasement – Mt sal – zone mémoire – GMP cumul à M-1

Note : Cette rubrique nous sert uniquement à récupérer le cumul antérieur de la GMP (c-à-d le cumul des GMP pour lequel le salarié a déjà cotisé) et à le stocker en vue du calcul à proprement parler de la GMP.

Rubrique : Plafond Tr A retraite cumul à M

Déclenchement Contrats + profils (Cadre)

Mode de calcul Facteur A + facteur B

Facteur A Zone mémoire – Plafond Tr A retraite

Facteur B Dictionnaire –Cumul de la paie - Zone fichier « plafond retraite Tr A »

Ventilation 1 Ecrasement- Montant Sal.- Zone Mémoire : Plafond Tr A cumul à M

Note : Cette rubrique représente la somme des plafonds de Tranche A retraite.

La zone mémoire « Plafond Tr A retraite » est celle déjà utilisée pour les cotisations de retraite.

Cette zone mémoire, doit être créée, alimentée, éventuellement proratisée, en cas d'entrée/sortie

Et éventuellement abattu pour les salariés à temps partiel (la création de la

rubrique « Plafond TrA retraite » ne sera pas décrite dans ce présent document.)

Rappel Btp/Tp : Il s'agit d'un plafond de Tr A dédié à la retraite car celui ci, lors de prises de congés, peut être proratisé dans le cas où une caisse des congés est concernée.

Rubrique : Brut retraite cumul à M

Déclenchement Contrats + profils (Cadre)

Mode de calcul	Fact. A + Fact. B
Facteur A	Dictionnaire –Cumul de la paie - Zone fichier « Brut retraite»
Facteur B	Zone Mémoire - « Brut retraite »
Ventilation	Ecrasement- Montant Sal.- Zone Mémoire : « Brut retraite cumul à M »

CALCUL

Important : L'ordre des rubriques doit être respecté. Ces rubriques doivent être placées après les cotisations de retraite.

Rubrique n°1 : Plafond mensuel GMP recalculé en cumul

<i>Déclenchement</i>	Contrats + profils (Cadre)
<i>Mode de calcul</i>	Facteur A * Facteur B / Facteur C
<i>Facteur A</i>	Zone mémoire – Plafond mensuel GMP
<i>Facteur B</i>	Zone mémoire - Trentièmes de présence cumul à M
<i>Facteur C</i>	Constante n°1 – valeur 30
<i>Ventilation n° 1</i>	Ecrasement – Mt sal – zone mémoire – Plafond GMP cumul à M

Note : C'est à ce niveau que le plafond de GMP est proratisé en fonction du 30^{ème} de présence (Entré/Sortie). Cette proratisation s'effectue en cumul.

Cette rubrique permet la rétroactivité du calcul de GMP notamment en cas de modification du plafond de GMP avec effet rétroactif.

Rappel Btp/Tp : Ce plafond mensuel GMP **ne doit pas** être proratisé sur une prise de congés dans le cas où une caisse des congés est gérée. C'est le nombre de trentième de présence qui doit être impacté.

Rubrique n°2 : Si plafond GMP < cumul brut retraite

<i>Déclenchement</i>	Contrats + profils (Cadre)
<i>Mode de Calcul</i>	Si Fact. A < Fact. B alors Fact. C, si Fact. A = Fact. B alors Fact. D, sinon Fact. E
<i>Facteur A</i>	Zone Mémoire « Plafond GMP cumul à M »
<i>Facteur B</i>	Zone Mémoire « Brut retraite cumul à M »
<i>Facteur C</i>	Rubrique n° 3 Basculement GMP M-1 en négatif

<i>Facteur D</i>	Rubrique n° 3	Basculement GMP M-1 en négatif
<i>Facteur E</i>	Rubrique n° 4	Test si cumul brut retraite < plafond Tr A cumulé

Rubrique n°3 : Rubrique : Basculement GMP négative M-1

Déclenchement	Contrats
Mode de Calcul	Fact. A * Fact. B
Facteur A	Dictionnaire –Cumul de la paie - Zone fichier « GMP assiette mensuelle»
Facteur B	Constante n°1 - valeur -1,00
Ventilation 1	Ecrasement- Montant Sal.- Zone Mémoire : «GMP différentiel du mois»

Rubrique suite Rubrique n°7 GMP différentiel.

Note : Rubrique d'annulation de la GMP antérieure.

Rubrique n°4 : Rubrique : Test si cumul brut retraite < plafond Tr A cumulé

Déclenchement	Contrats
Mode de Calcul	Si Fact. A < Fact. B alors Fact. C, si Fact. A = Fact. B alors Fact. D, sinon Fact. E
Facteur A	Zone Mémoire « Brut retraite cumul à M »
Facteur B	Zone Mémoire « Plafond Tr A cumul à M »
Facteur C	Rubrique n° 5 Si oui calcul GMP du mois : P-p-cumul GMP à M-1
Facteur D	Rubrique n° 5 Si oui calcul GMP du mois : P-p-cumul GMP à M-1
Facteur E	Rubrique n° 6 Sinon calcul GMP du mois : P-Cumul Brut retraite-cumul GMP à
	M-1

Rubrique n°5 : Rubrique : Si oui Calcul GMP du mois (P-p-cumul GMP à M-1)

Déclenchement	Contrats
Mode de Calcul	(Fact. A + Fact. B) – (Fact. C + Fact. D)
Facteur A	Zone Mémoire « Plafond GMP cumul à M »
Facteur B	Constante rubrique Constante n°1 = 0
Facteur D	Zone Mémoire « Plafond Tr A cumul à M »
Facteur E	Zone Mémoire « GMP cumul à M-1 »
Ventilation 1	Ecrasement- Montant Sal.- Zone Mémoire : «GMP différentiel du mois»

Rubrique suite Rubrique n°7 GMP différentiel.

Rubrique n°6 : Rubrique : Sinon Calcul GMP du mois (P-Cumul Brut retraite-cumul GMP à M-1)

Déclenchement	Contrats	
Mode de Calcul	(Fact. A + Fact. B) – (Fact. C + Fact. D)	
Facteur A	Zone Mémoire	« Plafond GMP cumul à M »
Facteur B	Constante rubrique	Constante n°1 = 0
Facteur C	Zone Mémoire	« Brut retraite cumul à M »
Facteur D	Zone Mémoire	« GMP cumul à M-1 »
Ventilation 1	Ecrasement- Montant Sal.- Zone Mémoire : «GMP différentiel du mois»	

Rubrique suite Rubrique n°7 GMP différentiel.

Rubrique n°7 : Rubrique : GMP différentiel

Type COTISATION

<i>Déclenchement</i>	Contrats	
<i>Mode de Calcul</i>	Cotisation sur assiette déplafonnée	
<i>Facteur A</i>	Zone mémoire « GMP différentiel du mois »	
<i>Ventilation 1</i>	Addition – Base - cumul de la paie - «GMP différentiel»	
<i>Ventilation 2</i>	

Note :

Cette rubrique est la rubrique éditée sur le bulletin de paie. C'est une cotisation et doit, à ce titre, être affectée à une assiette de cotisation (c-à-d, rattaché au plan de cotisation etc....).

Les taux qui seront utilisés sur cette rubrique est laissé à la discrétion des personnes mettant en place le paramétrage de cette GMP. La rubrique devra être éventuellement comptabilisée et ventilée comme n'importe quelle rubrique de cotisation.

On profite de cette rubrique pour stocker le montant de GMP dans le fichier des cumuls.

Stockage des bases

L'ordre de ces rubriques, n'a que peu d'importance. Mais, évidemment, elles doivent être positionnées en aval du calcul de la GMP (généralement, en bas de plan de rubrique).

Rubrique : Stockage brut retraite M

<i>Déclenchement</i>	Contrats + Profils (Cadre)	
<i>Mode de Calcul</i>	Montant Salarial = Facteur A	
<i>Facteur A</i>	Zone Mémoire	« Brut retraite »
<i>Ventilation1</i>	Addition- Montant Sal.- cumul de la paie - « Brut retraite»	

Note : stockage dans le fichier des cumuls. La zone mémoire « Brut retraite » est la base déjà utilisée « normalement » pour les cotisations retraite du salarié. (La création de cette zone mémoire ne sera pas décrite dans ce présent document.)

Rubrique : Stockage plafond retraite Tranche A

<i>Déclenchement</i>	Contrats + Profils (Cadre)	
<i>Mode de Calcul</i>	Montant Salarial = Facteur A	
<i>Facteur A</i>	Zone Mémoire	« Plafond Tr A retraite »
<i>Ventilation 1</i>	Addition- Montant Sal.- cumul de la paie - « Plafond retraite Tr A»	

Note : Stockage dans le fichier des cumuls. La zone mémoire « Plafond Tr A retraite » est le plafond déjà utilisé « normalement » pour les cotisations retraite du salarié. (La création de cette zone mémoire ne sera pas décrite dans ce présent document.)